



HOT FRISBEE CLUB CELLOIS

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PRISE ET LA DIFFUSION D'IMAGES POUR UN MINEUR

SAISON

De nombreuses activités du club (cours, compétitions, représentations sportives, stages...) conduisent à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent les licenciés.

La loi relative au droit à l'image demande une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant, non seulement sur la prise de vue mais aussi pour l'exploitation interne au club et la diffusion de ces images sur différents supports (papier, site du club, presse...).

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographies ou films qui concernent les licenciés mineurs ci-dessous est garanti. Je pourrai à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je disposerai d'un droit de retrait, par demande écrite au club, si je le juge utile.

Je soussigné (e)

Responsable légal du licencié mineur.....

Autorise le club :

- A photographier le licencié mineur lors d'un cours, d'une compétition ou d'une représentation sportive et diffuser la ou les photos sur papier, sur le site du club et dans la presse locale ou nationale
- A indiquer le nom et prénom du licencié mineur sur le site du club et dans la presse lors d'une compétition ou d'une représentation sportive
- A permettre la prise de vue du licencié mineur par des journalistes et à diffuser le ou les photos dans la presse
- A indiquer le nom et prénom du licencié mineur dans la presse
- Autorise le club à diffuser l'image du licencié mineur sans aucune limite de durée et dans le monde entier (site du club)

Fait à..... le

Signature du Responsable légal :